



ÉTUDIER EN BELGIQUE

FRANCO-
PHONE



STUDYINBELGIUM.BE





TABLE DES MATIÈRES

Choisir la Belgique francophone	2
La Belgique et la Fédération Wallonie-Bruxelles	3
Données et chiffres clés	4
Étude, recherche, innovation	6
Étudier en Belgique francophone	8
Études supérieures en Fédération Wallonie-Bruxelles	9
Inscription aux études	10
Demande d'admission, inscription et coût des études	11
Aides pour les étudiants	16
Bourse, logement, coût de la vie, service social	17
Organiser le séjour	18
Obtention d'un visa « long séjour – Études »	19
Témoignages de marocains ayant fait leurs études en Belgique	21

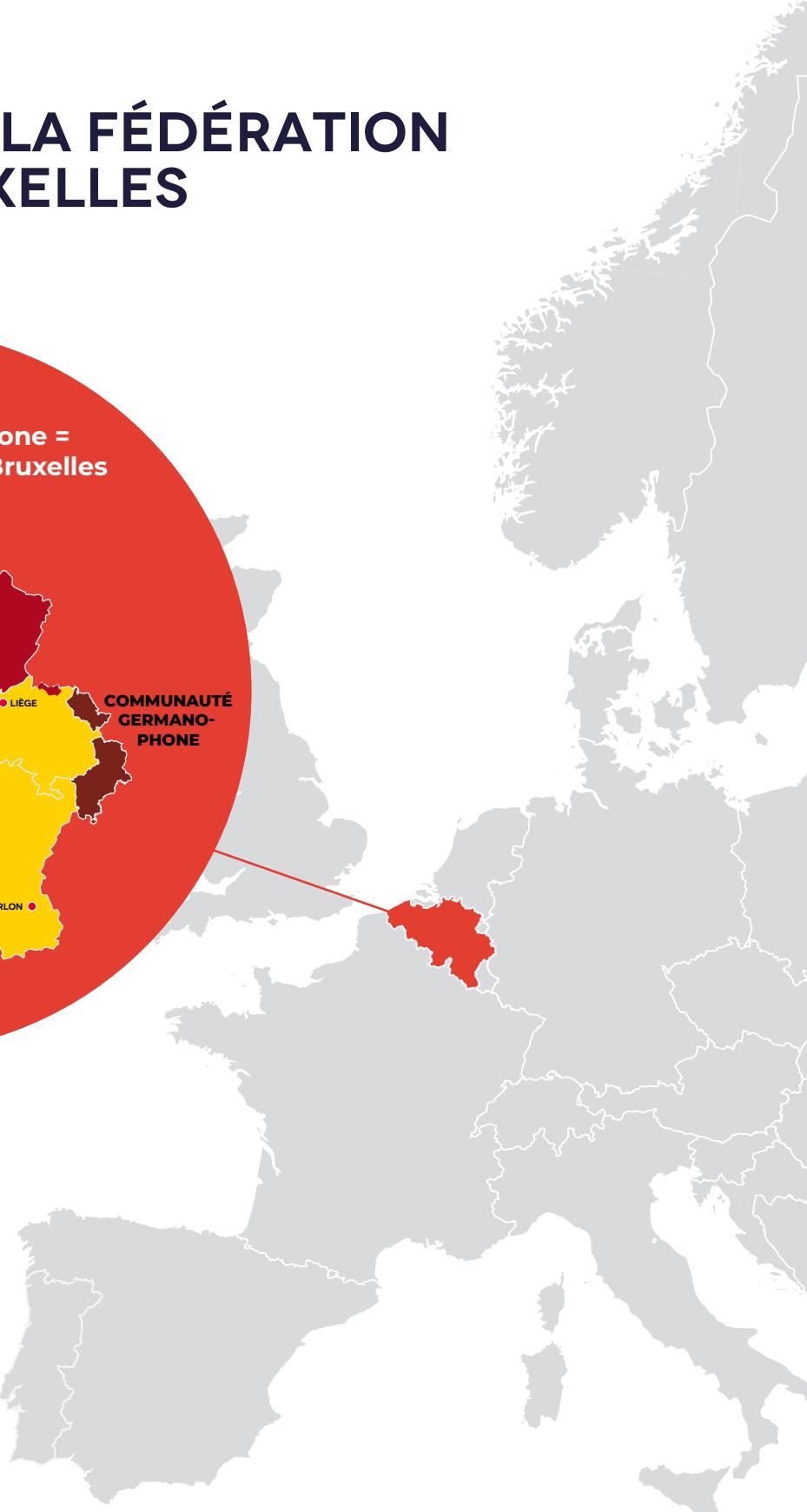


CHOISIR LA BELGIQUE

FRANCO-
PHONE



LA BELGIQUE ET LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES



DONNÉES ET CHIFFRES CLÉS



*Source : Textes issus de la campagne promotionnelle
 « La Belgique autrement phénoménale », 2017 SPF
 Chancellerie du Premier Ministre



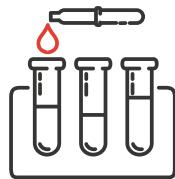
ÉTUDE, RECHERCHE, INNOVATION

AU SEIN DE LA POPULATION ÉTUDIANTE



	+ 36 %	D'ÉTUDIANTS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CES 20 DERNIÈRES ANNÉES		68%	DES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES SONT COPUBLIÉES AVEC DES CHERCHEURS ÉTRANGERS
	+ 50 %	DE DOCTORANTS CES 10 DERNIÈRES ANNÉES		20%	DU PERSONNEL ACADEMIQUE OU SCIENTIFIQUE EST D'ORIGINE ÉTRANGÈRE
	20 %	DES ÉTUDIANTS DISPOSENT D'UNE BOURSE D'ÉTUDE		DES MILLIERS DE PROGRAMMES CONJOINTS, DONT DES MASTERS ET DES DOCTORATS « ERASMUS MUNDUS », ONT ÉTÉ DÉVELOPPÉS	
	16 %	DES ÉTUDIANTS SONT MOBILES À L'INTERNATIONAL		DE NOMBREUX PROGRAMMES DE COURS SONT DISPONIBLES EN ANGLAIS, EN ESPAGNOL, EN ALLEMAND ET EN NÉERLANDAIS	



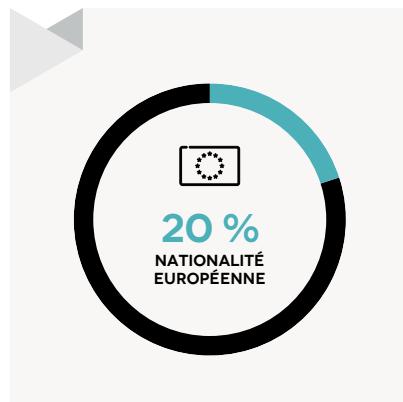
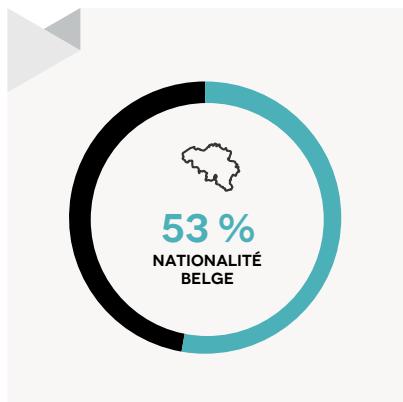


+ 380 000 000 €
ALLOUÉS CHAQUE ANNÉE À
LA RECHERCHE



1 000
DIPLÔMÉS
DE DOCTORATS AVEC THÈSE (DOCTEURS)

POURCENTAGE D'ÉTUDIANTS DOCTORANTS PAR NATIONALITÉS



LE RAYONNEMENT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE BELGE PAR-DELÀ SES FRONTIÈRES

4
PRIX NOBEL DE
MÉDECINE

5
PRIX NOBEL DE LA
PAIX

1
PRIX NOBEL DE
LITTÉRATURE

1
PRIX NOBEL DE
CHIMIE

1
PRIX NOBEL DE
PHYSIQUE



ÉTUDIER EN BELGIQUE

FRANCO-
PHONE



ÉTUDES SUPÉRIEURES EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Les programmes d'études sont dispensés dans 3 types d'établissements d'enseignement supérieur : les universités, les hautes écoles et les écoles supérieures des arts.

Les universités : les universités proposent des formations de qualité dans 21 domaines extrêmement variés en sciences humaines, santé, art et sciences et techniques. Outre une connaissance approfondie de la matière choisie, l'enseignement universitaire offre aux étudiants une solide formation générale et une initiation à la recherche scientifique, tant fondamentale qu'appliquée.

Il y a 5 universités en Belgique francophone :

- Université catholique de Louvain : www.uclouvain.be
- Université de Namur : www.unamur.be
- Université de Mons : www.umons.ac.be
- Université de Liège : www.uliege.be
- Université libre de Bruxelles : www.ulb.be

 **UCLouvain**

 **UMONS**
Université de Mons

 **ULB**
UNIVERSITÉ
DE BRUXELLES

 **ULG**
UNIVERSITÉ
DE NAMUR

 **ULG**
UNIVERSITÉ
DE LIÈGE

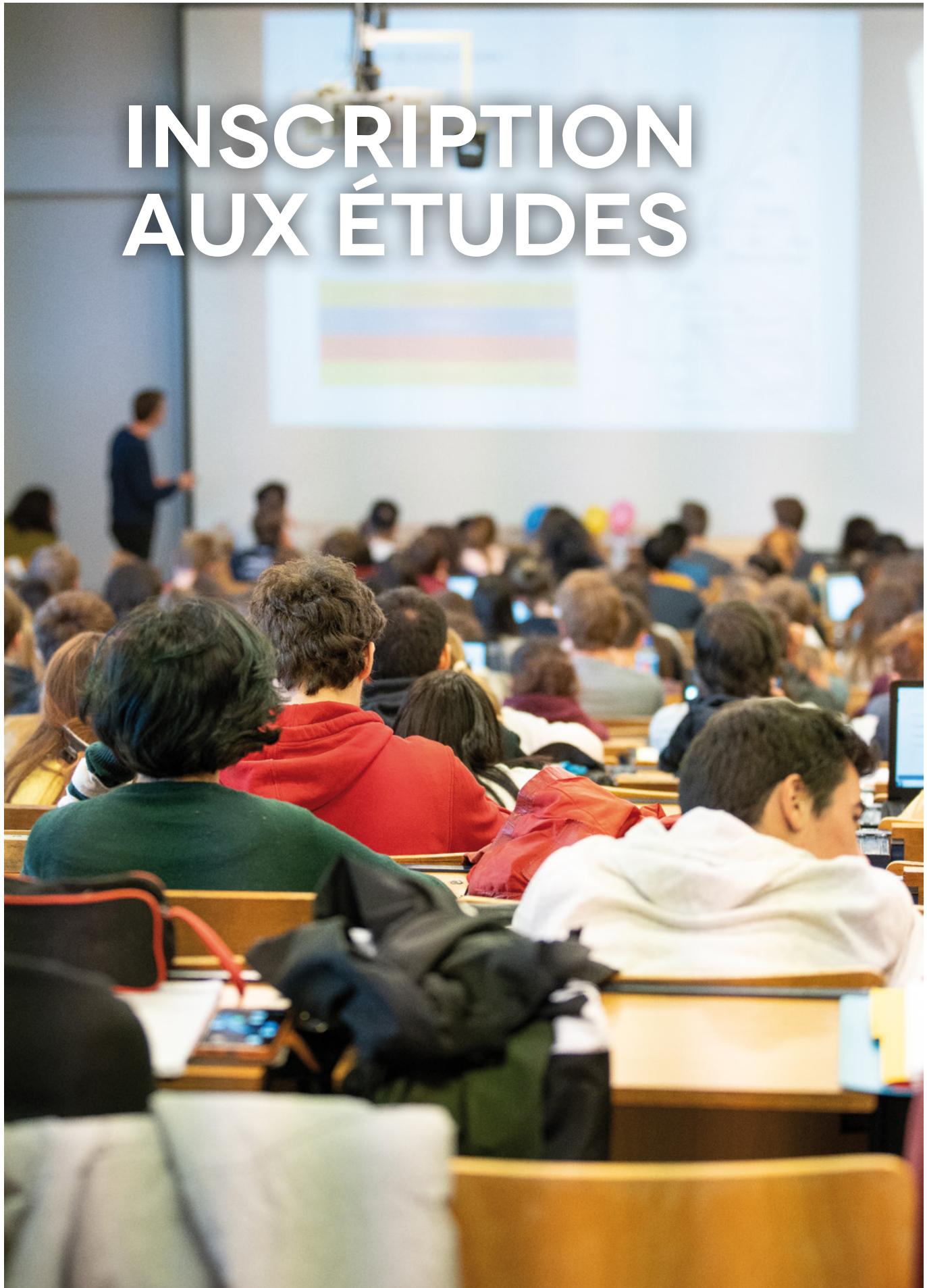
Elles proposent des programmes de formation de type long, composés de **deux ou trois cycles** :

- Un **1^{er} cycle**, mène au grade de bachelier ayant pour principale finalité la préparation au master (180 crédits ECTS) ;
- Un **2^e cycle**, conduit au grade de master (120 crédits ECTS) ;
 - Certaines universités francophones belges proposent également des masters dits « de spécialisation » ou « advanced masters » en un an (60 crédits ECTS).
- Les études de **3^e cycle** comprennent les formations doctorales et les travaux relatifs à la préparation d'une thèse de doctorat.

Les hautes écoles : les hautes écoles sont des établissements d'enseignement supérieur proposant des formations scientifiques et technologiques de pointe qui préparent à des objectifs professionnels de haute qualification. Elles sont actives dans la recherche appliquée en relation étroite avec le monde professionnel et les universités.

Les écoles supérieures des arts : les écoles supérieures des arts sont des établissements d'enseignement supérieur qui organisent des formations alliant théorie, pratique, enseignement et recherche dans les domaines artistiques suivants : art et sciences de l'art, arts plastiques, visuels et de l'espace, musique, théâtre et les arts de la parole, arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication, danse.

INSCRIPTION AUX ÉTUDES



DEMANDE D'ADMISSION, INSCRIPTION ET COÛT DES ÉTUDES

LA DEMANDE D'ADMISSION EN UNIVERSITÉ

En tant qu'étudiant ressortissant d'un pays hors Union européenne, vous devrez introduire votre demande d'admission en ligne via un formulaire que vous trouverez sur le site internet de l'université sélectionnée, et ce **avant le 30 mars**. Les frais de dossier relatifs à cette demande s'élèvent à 200 €.

Si votre demande d'inscription est acceptée, ces frais seront déduits des droits d'inscription. Dans tous les autres cas, ces frais ne seront pas remboursés. Il est donc important de vérifier que vous remplissez bien les critères académiques fixés.

La demande d'admission en cours de bachelier est soumise à des conditions spécifiques qui seront analysées par une commission. Il convient de se renseigner sur le site de l'université pour savoir si vous répondez aux conditions d'accès.

- Moyenne générale de **13/20 au baccalauréat** (sauf en **informatique** pour UNamur – moyenne demandée : **14/20**) ;
- Moyenne de **12/20** dans les matières directement en rapport avec la filière choisie ;
- Avoir obtenu son **baccalauréat** depuis **moins de 5 ans (UMons), moins de 2 ans (ULiège et l'ULB), moins de 3 ans (UCLouvain, UNamur)** ;
- Pour l'ensemble des universités, vous devez prouver que vous êtes en possession de l'équivalence de votre diplôme au moment de la demande d'admission sauf pour une inscription dans une filière avec un examen d'entrée ou si vous êtes inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire européen (exemple Lycée français ou Ecole belge).



Si vous ne disposez pas de l'équivalence de votre diplôme, il est possible de passer un « examen d'admission aux études de 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur » organisé par l'établissement supérieur de votre choix. La réussite de cet examen peut donner accès à toutes les études de 1^{er} cycle (hors études contingentée ou avec un examen d'entrée).



Nous conseillons de vérifier les conditions d'accès selon l'université et la filière choisie. Ces conditions peuvent varier d'une université à l'autre ou d'une filière d'étude à une autre. Les données ci-dessus ne sont pas exhaustives.

CAS PARTICULIERS

LES EXAMENS D'ENTRÉE :

Seules les filières de médecine, de dentisterie et d'ingénieur civil (polytechnique) conditionnent l'inscription à la réussite d'un examen ou d'un concours d'entrée. La réussite à l'examen ou au concours d'entrée est un critère supplémentaire aux autres conditions d'accès à l'université qu'il convient de vérifier sur le site internet de l'université choisie.



- **Médecine et dentisterie :** Le concours d'entrée est organisé pour toutes les universités, le même jour, au même endroit à Bruxelles. Ce concours est organisé par l'ARES (Académie de recherche et d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles). Sa réussite, en plus des autres conditions d'accès, permet à l'étudiant de s'inscrire dans les études de médecine ou de dentisterie dans l'université préalablement choisie au moment de l'inscription au concours.
 - Le concours a lieu une seule fois par an **entre le 16 et le 31 août**. En cas d'échec, certaines universités proposent aux étudiants de s'inscrire dans une autre filière d'études même si la demande d'admission n'a pas été réalisée au préalable, à condition d'avoir obtenu l'équivalence du baccalauréat pour accéder à cette filière d'étude.



Après avoir effectué la demande d'admission sur le site de l'université, il faut s'inscrire **impérativement** au concours d'entrée sur le site de l'ARES : www.exmd.be

Plus d'info : <https://mesetudes.be/concoursmd/en-bref>



- **Ingénieur civil :** L'examen d'entrée est organisé au sein des universités. La réussite à l'examen d'entrée dans une université **vaut pour une inscription dans toutes les universités**. (Il ne faut donc pas faire de demande d'admission dans plusieurs facultés d'ingénierie civile).
 - Après avoir effectué la demande d'admission dans UNE SEULE université, l'étudiant recevra les informations pour participer à l'examen d'entrée.



Pour les demandes de visa, il faut faire une demande de Long Séjour Etudes pour l'examen (l'obtention d'une carte de séjour ne sera ensuite possible qu'avec une preuve d'inscription de l'université, dépendante de la réussite de l'examen d'entrée).

LES FILIÈRES CONTINGENTÉES :

Dans ces filières, le nombre d'inscription des étudiants non-résidents est fixé à entre 20 % et 30 % calculé selon le nombre d'étudiants inscrits l'année précédente, par tirage au sort :



- **Kinésithérapie,**



- **Audiologie et logopédie,**



- **Médecine vétérinaire**



L'étudiant non-résident ne peut déposer **qu'une seule demande d'inscription** pour l'ensemble des études contingentées dans l'enseignement supérieur (universités et hautes écoles). L'introduction de plus d'une demande entraînera le refus de son dossier.

Au moment du dépôt de la demande d'inscription à une filière d'étude contingentée, l'équivalence ou la preuve de dépôt de la demande d'équivalence auprès du Service des équivalences doit être apportée au dossier.

Les inscriptions au concours d'entrée en médecine ou en sciences dentaires sont prises en compte. Il est dès lors indispensable d'annuler cette inscription (le cas échéant) si vous souhaitez déposer un dossier dans une autre filière contingentée.



Les dossiers conformes aux modalités prévues dans le formulaire de demande d'inscription doivent être déposés personnellement par l'étudiant à une date prévue et annoncée par l'université (en général fin août). La sélection a lieu environ 10 jours après le dépôt de dossier.

Les demandes d'admission en Haute Ecole et Ecole supérieure des Arts

Les hautes écoles : Les demandes d'admission en Haute-Ecole se font au cas par cas. Il convient de se renseigner de la procédure d'admission auprès de la Haute-Ecole, soit en visitant son site internet, soit en contactant le service des inscriptions ou service aux étudiants.

Les écoles supérieures des arts : Les demandes d'admission dans les écoles supérieures des arts se font également au cas par cas. La plupart de ces écoles proposent un examen d'entrée selon la filière choisie. Les informations concernant la procédure d'inscription, les examens d'entrée et les tarifs sont disponibles sur les sites internet des écoles ou via leur service des inscriptions ou service des étudiants.

INSCRIPTION FINALE

Les inscriptions finales se font directement sur place, à l'arrivée de l'étudiant en Belgique, avec la preuve d'admission fournie par l'établissement. Vous devez vous acquitter de tout ou partie des frais d'inscription au moment de votre inscription.

FRAIS D'INSCRIPTION

La contribution supplémentaire

De manière générale, les droits d'inscription des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles vont dépendre du statut de l'étudiant :

- **À l'université**, un étudiant de Wallonie-Bruxelles ou un ressortissant d'un État membre de l'Union européenne paiera **des droits d'inscription annuels maximum de 835 €**.
- **En haute école ou école supérieure d'art**, un étudiant de Wallonie-Bruxelles ou un ressortissant d'un État membre de l'Union européenne paiera des droits d'inscriptions annuels de :
 - Première et deuxième année de bachelier : **175,01 €**
 - Troisième année de bachelier, année diplômante : **224,24 €**
 - Première année de master : **350,03 €**
 - Deuxième année de Master, année diplômante : **454,47 €**.
- À partir de l'année académique 2025-2026, et conformément à la circulaire de l'**ARES N°2025-001 du 18/02/2025**, **tous les étudiants de nationalité hors Union européenne**, à l'exception des étudiants concernés par les situations d'exemptions reprises sur www.studyinbelgium.be, sont redevables chaque année du montant des droits d'inscription et d'une contribution supplémentaire (4 175€), soit un total de **5 010€** pour les universités et **entre 4 350€ et 4 629,47€** pour les hautes écoles et les écoles supérieures d'art.



Attention : pour certains masters de spécialisation et MBA (délivrance d'un certificat), le montant des droits d'inscription peut différer. Consultez l'établissement de votre choix pour plus d'informations.

Dans certains cas, les étudiants non-européens peuvent se voir exemptés de la contribution supplémentaire. Ils sont alors invités à payer le montant annuel de **835 €**. Les conditions sont consultables sur : www.studyinbelgium.be



ÉQUIVALENCE

Tous les diplômes de baccalauréat qui n'ont pas été obtenus en Belgique nécessitent une équivalence pour pouvoir s'inscrire à un premier cycle d'étude dans un établissement d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles sauf pour une inscription dans une filière avec un examen d'entrée ou si vous êtes inscrit dans un établissement d'enseignement secondaire européen (exemple Lycée français ou Ecole belge).

L'équivalence : est un document qui détermine le niveau des études secondaires que vous avez suivies à l'étranger. Une équivalence est délivrée sur base de documents scolaires. La demande d'équivalence doit être faite avant le **15 juillet** de chaque année. Si votre diplôme est délivré après le 10 juillet, la demande d'équivalence doit être faite avant le 14 septembre et endéans les 5 jours après avoir reçu le baccalauréat (avec une preuve de l'obtention du diplôme après le 10 juillet et date de cachet faisant foi).

L'équivalence provisoire : est un dossier identique à l'équivalence avec **soit baccalauréat original ou copie conforme du baccalauréat déposé avant le 15/07**. Le dossier est à compléter en fournissant les **originaux** et la **preuve d'inscription** dans l'enseignement supérieur marocain ou la réussite à l'examen d'entrée réalisé en Belgique dès que ces documents sont disponibles.



La procédure de demande d'équivalence est disponible à cette adresse :
<http://www.equivalences.cfwb.be>



Pour les études de cycle court, le baccalauréat marocain est reconnu équivalent de manière systématique après dépôt de la demande. Pour les études de cycle long, il n'est reconnu équivalent que si des études équivalentes au Maroc peuvent être prouvées.



AIDES POUR LES ÉTUDIANTS



BOURSE, LOGEMENT, COÛT DE LA VIE, SERVICE SOCIAL

Des institutions belges ou internationales peuvent proposer des **bourses** selon votre nationalité ou la filière d'études choisie, les démarches sont à faire directement avec ces institutions.



Pour trouver les informations sur les différents programmes de bourse existants, veuillez consulter la page : <https://www.studyinbelgium.be/fr/bourses>

La **recherche de logement** est une démarche personnelle. Il existe des résidences universitaires ou des logements privés. Les logements spécifiques pour étudiants (privés et universitaires) s'appellent « KOT » et vous permettent de trouver des formules adaptées à la vie étudiante (kot à projet, colocation, studio individuel meublé, etc...).



Les informations concernant le logement est disponible sur ce lien : <https://www.studyinbelgium.be/fr/comment-trouver-un-logement-pour-étudier-en-belgique-francophone>



Les informations concernant quelques exemples du **coût de la vie en Belgique** se trouvent sur ce lien : <https://www.studyinbelgium.be/fr/quel-est-le-cout-de-la-vie-et-des-études-en-belgique-francophone>

Chaque université dispose d'un **service social** pour étudiants, ce service est à l'écoute des étudiants et peut aider l'étudiant dans ses démarches. Les aides sociales ne sont octroyées qu'aux belges ou assimilés belges ou pour les étudiants étrangers hors UE dans des situations particulières liées à un changement radical dans le plan de financement de l'étudiant (décès d'un garant, maladie grave, etc...). Certaines universités ont un service d'aides aux étudiants étrangers. En général, cette aide se fait à partir de la 2^e année de résidence en Belgique. Veuillez interroger le service social de l'université au sujet des différentes aides existantes.



ORGANISER LE SÉJOUR



OBTENTION D'UN VISA « LONG SÉJOUR – ÉTUDES »



En Belgique, que vous soyez étudiant international ou chercheur, les exigences en matière de visa dépendent de la durée de votre séjour ainsi que de votre nationalité. Si certaines formalités doivent être effectuées dans votre pays d'origine, n'oubliez pas qu'un certain nombre de démarches administratives doivent être réalisées après votre arrivée en Belgique.

La demande de **visa « long séjour – Etudes »** doit être déposée au bureau TLS à Casablanca minimum 2 mois avant l'arrivée souhaitée en Belgique. Les demandes de rendez-vous se font exclusivement par Internet via le site internet de TLS Maroc : <https://be.tlscontact.com>.

Les étudiants doivent avoir des moyens de subsistance suffisants pour couvrir leurs frais de séjour, d'études, de soins de santé et de rapatriement. Chaque année, un montant minimum est fixé par arrêté royal. Pour l'année académique 2023-2024, ce montant minimum était fixé à **803 EUR net/mois**.



Il est indispensable que l'étudiant dispose d'autres sources de financement. Notamment pour payer sa caution locative à son arrivée.

Lors du dépôt de demande de visa, il faut apporter une preuve de moyens de subsistances suffisants qui peuvent être :

- Un engagement de prise en charge
- Une attestation de bourse
- Une attestation de l'établissement d'enseignement supérieur, confirmant qu'un versement sur un compte bloqué a été effectué

Le visa spécifique pour les étudiants est nommé « ASP Etudes » (Autorisation de Séjour Provisoire).



Toutes les informations concernant les pièces nécessaires à la demande de visa D ASP Etudes se trouvent sur <https://storage.visas-be.tlscontact.com/visa-be/102d2288-743c-4f44-ae22-6c30dd3e2f74.pdf>

Une fois en Belgique, il faut effectuer les démarches administratives pour obtenir un « Certificat d'Inscription au Registre des Etrangers ».



Quelles sont les conditions pour être garant ?

- Le garant doit être une personne physique âgée d'au moins 18 ans ou émancipée.
- Le garant doit avoir la nationalité belge, ou être un citoyen de l'Union européenne bénéficiant d'un droit de séjour de plus de 3 mois en Belgique ou dans un autre État membre de l'Union européenne, ou être un ressortissant d'un pays tiers admis ou autorisé à séjourner en Belgique ou dans un autre État membre de l'Union européenne pour une durée illimitée, ou être un membre de la famille jusqu'au 3^e degré inclus du ressortissant d'un pays tiers pris en charge.
- Le garant doit disposer de **moyens de subsistance réguliers et suffisants** pour lui-même, pour toute personne à sa charge, et pour tout ressortissant d'un pays tiers pris en charge.



Le lien de parenté doit être établi avec de la documentation, c'est-à-dire, avec un ou des actes de naissance ou d'autres documents officiels, le cas échéant légalisés/apostillés.

Ces moyens doivent être au moins égaux à 120 % du montant du revenu d'intégration sociale accordé à une personne vivant avec une famille à sa charge, c'est-à-dire, **2.048,53 euros net/mois**. (<https://www.mi-is.be/fr/lequivalent-du-revenu-d'integration-sociale>)

À ce montant s'ajoute le montant minimum dont chaque ressortissant d'un pays tiers pris en charge doit disposer, c'est-à-dire, **803 euros net/mois**.



**TÉMOIGNAGES
DE MAROCAINS
AYANT FAIT
LEURS ÉTUDES
EN BELGIQUE**



En Belgique, vous pouvez exister. J'en garde de formidables souvenirs d'amitié et une formation la plus complète possible.

Adil Rais



La Belgique est un pays ouvert où les études sont reconnues à l'international. Ma formation était rigoureuse et professionnelle. Un conseil : Choisissez la Belgique !

Selim Belhaloumi



L'éducation en Belgique est très bien. La formation y est permanente.

Reda Lamzibri



►
Mon meilleur souvenir de la Belgique, c'est avant tout les belles rencontres. Foncez vers la Belgique, la qualité des études est excellente. On est toujours là pour nous aider.

Najoua Charaf



Un des atouts majeurs de la Belgique, c'est l'importance et l'accès à la culture. De plus, j'en garde un incroyable souvenir de mes liens d'amitié et de la gentillesse des gens. La formation proposée est très bien, centrée sur une écoute profonde des enseignants, l'étudiant est roi ! Tout est mis en œuvre pour vous aider à réussir vos études..

Souad Jamai

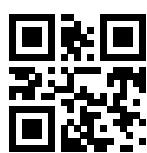




**WALLONIE-
BRUXELLES CAMPUS**
**L'AGENCE DE
PROMOTION DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR DE
LA BELGIQUE
FRANCOPHONE
SUR LA SCÈNE
INTERNATIONALE**



-  STUDYINBELGIUM.BE
-  [STUDY IN BELGIUM](#)
-  [WALLONIE-BRUXELLES CAMPUS](#)
-  [WB CAMPUS](#)
-  [STUDY IN BELGIUM | WALLONIE-BRUXELLES CAMPUS](#)



**WALLONIE
BRUXELLES
CAMPUS**